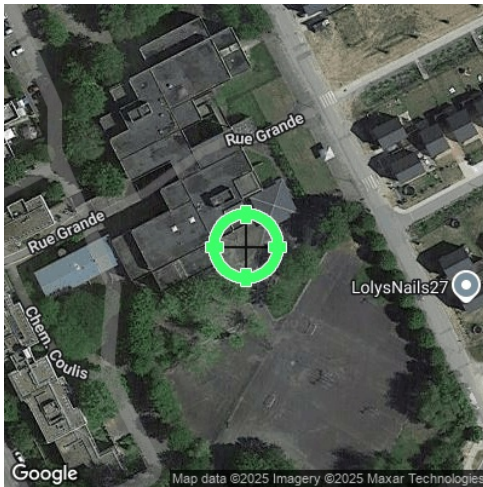


## Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier



<b>Réalisé en commande* par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SELARL OZANNE, DE FOUGY RIHOUEY ET ROBBES.
<b>Numéro de dossier</b>	Programme VALVERT - VAL-DE-REUIL
<b>Date de réalisation</b>	16/06/2025

<b>Localisation du bien</b>	Rue Grande - Rue Dagobert - Avenue des Falaises 27100 VAL DE REUIL
<b>Section cadastrale</b>	000 BX 189, Commande traitée avec la parcelle mère
<b>Altitude</b>	10.53m
<b>Données GPS</b>	Latitude 49.273154 - Longitude 1.218676

<b>Désignation du vendeur</b>	NEXTY
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Document réalisé sur commande par **Media Immo** qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par **SELARL OZANNE, DE FOUGY RIHOUEY ET ROBBES**, soient exactes.

### EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES

Zonage réglementaire sur la sismicité : <b>Zone 1 - Très faible</b>		<b>EXPOSÉ</b>	-
Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans l'Obligation Légale de Débroussaillage		NON EXPOSÉ	-
PPRn Inondation par crue	Approuvé	NON EXPOSÉ	-
PPRn Inondation par crue	Approuvé le 20/12/2002	NON EXPOSÉ	-
PPRn Inondation par remontées de nappes naturelles	Approuvé	NON EXPOSÉ	-
PPRn Inondation par remontées de nappes naturelles	Approuvé le 20/12/2002	<b>EXPOSÉ</b>	Voir prescriptions <sup>(1)</sup>

### INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE

-	Inondation par crue	Informatif <sup>(2)</sup>	EXPOSÉ	-
-	Inondation par ruissellement et coulée de boue	Informatif <sup>(2)</sup>	EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif <sup>(2)</sup>	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif <sup>(2)</sup>	EXPOSÉ	-

<sup>(1)</sup> **Information Propriétaire** : Votre immeuble est concerné par des prescriptions de travaux.

Vous devez répondre manuellement sur l'imprimé Officiel (page 2) si "OUI" ou "NON" les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR ont été réalisés.

(Ceci peut concerner les PPR naturels, miniers et technologiques). Pour plus d'informations, se référer au "Règlement Plan de Prévention et Prescriptions de Travaux".

<sup>(2)</sup> À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés  
Extrait Cadastral  
Zonage réglementaire sur la Sismicité  
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé  
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé  
Annexes : Arrêtés

## Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement, de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° D5B1-06 0148

du 09/02/2006

mis à jour le

### Adresse de l'immeuble

Rue Grande - Rue Dagobert - Avenue des Falaises  
27100 VAL DE REUIL

### Cadastre

000 BX 189, Commande traitée avec la parcelle mère

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS

prescrit

anticipé

approuvé

date 20/12/2002 <sup>1</sup> oui  non

<sup>1</sup> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : autres

inondation

crue torrentielle

mouvements de terrain

avalanches

sécheresse / argile

cyclone

remontée de nappe

feux de forêt

séisme

volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

<sup>2</sup> oui  non

oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERES

prescrit

anticipé

approuvé

date <sup>3</sup> oui  non

<sup>3</sup> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain

autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

<sup>4</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

<sup>4</sup> oui  non

oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES

prescrit

approuvé

date <sup>5</sup> oui  non

<sup>5</sup> si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

projection

risque industriel

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement

oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription

<sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

<sup>6</sup> oui  non

oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente

oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en

zone 1 très faible

zone 2 faible

zone 3 modérée

zone 4 moyenne

zone 5 forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui  non

### Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)

NC\*  oui  non

\* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

### Information relative aux obligations légales de débroussaillage (OLD)

> Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2024-531 du 10 juin 2024 oui  non

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. NC\*  oui  non

\* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans

> compris entre trente et cent ans

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui  non

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui  non

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T\*\*

\*\* catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/MT oui  non

### Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Zonages Réglementaires, Règlements concernant le bien, Liste des arrêtés portant connaissance de l'état de Catastrophes Naturelles.

### Vendeur - Acquéreur

Vendeur	NEXITY	
Acquéreur		
Date	16/06/2025	Fin de validité 16/12/2025

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.nota-risques-urba.fr/>  
© 2025 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Eure

Adresse de l'immeuble : Rue Grande - Rue Dagobert - Avenue des Falaises 27100 VAL DE REUIL

En date du : 16/06/2025

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations par remontées de nappe phréatique	10/03/2001	03/04/2001	27/12/2001	18/01/2002	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	25/03/2001	30/03/2001	27/04/2001	28/04/2001	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	21/06/2021	22/06/2021	09/07/2021	20/07/2021	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : NEXITY

Acquéreur :

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

#### Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

## Extrait Cadastral

Département : Eure

Commune : VAL DE REUIL

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

Parcelles : 000 BX 189, Commande traitée avec la parcelle mère

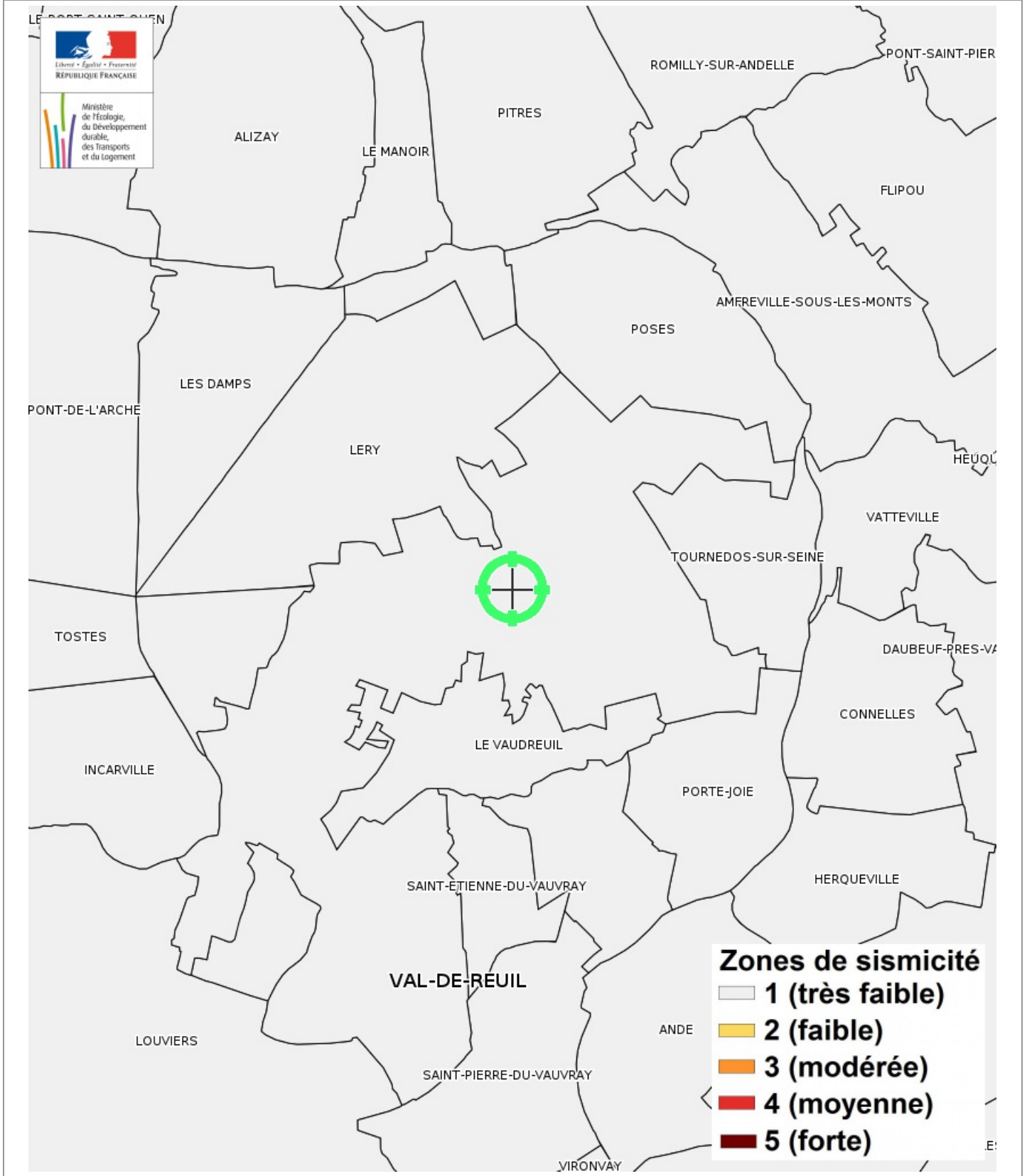


## Zonage réglementaire sur la Sismicité

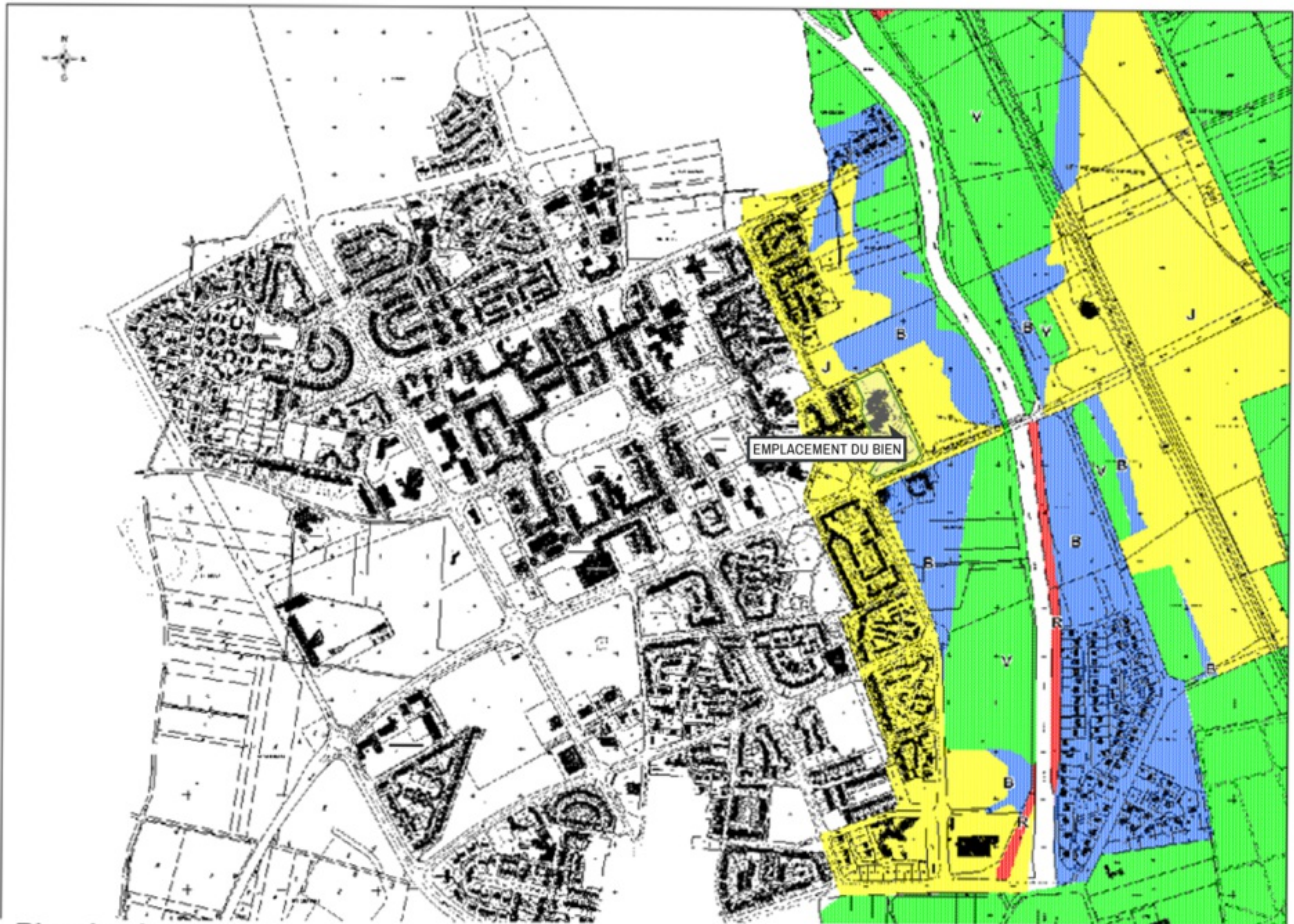
Département : Eure

Commune : VAL DE REUIL

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 1 - Très faible



## Carte Multirisques



Inondation par crue Approuvé

NON EXPOSÉ

Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/12/2002

EXPOSÉ

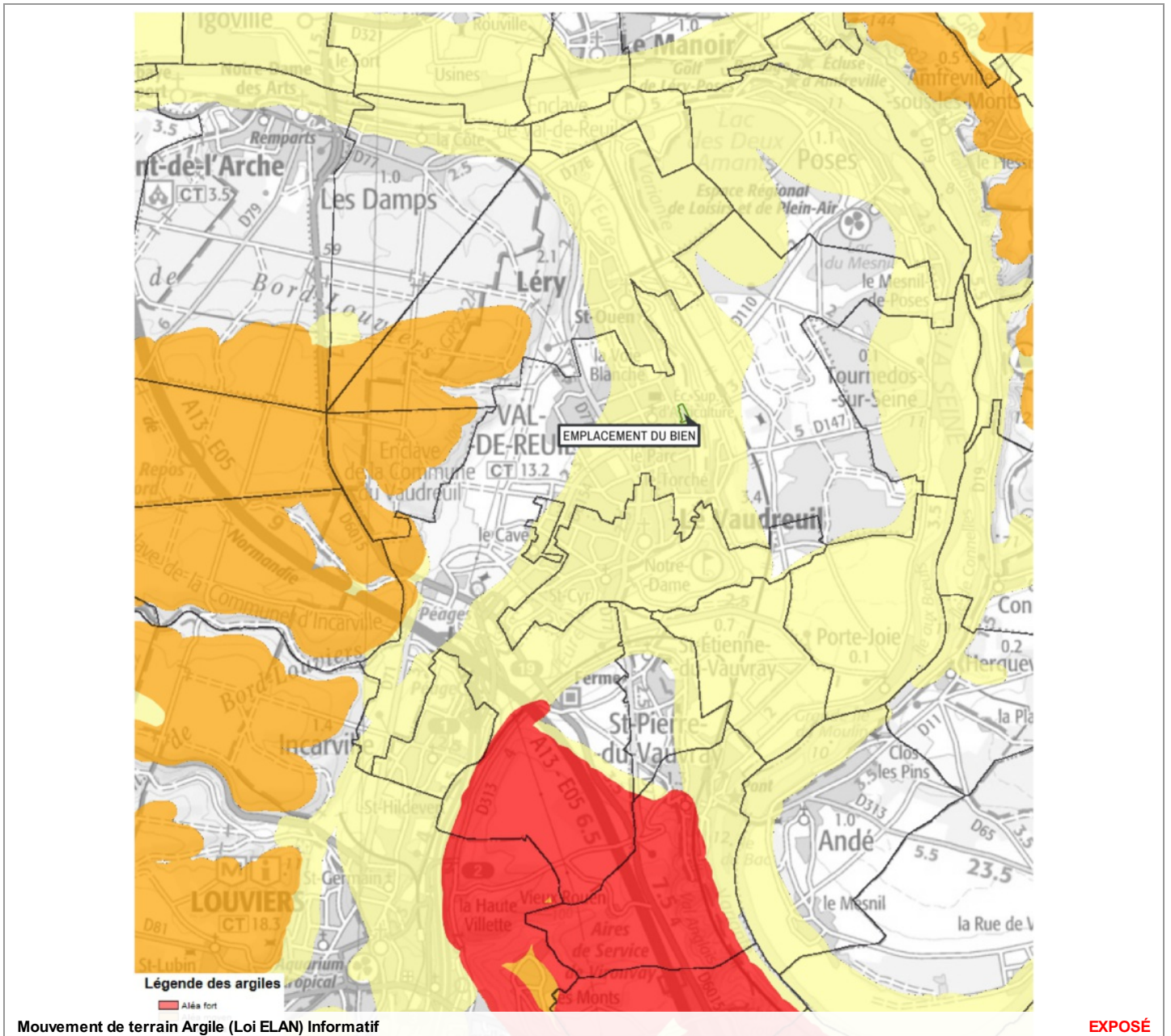
### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



V	Zone d'expansion des crues
R	Zone inconstructible
B	Zone constructible (centre urbain en bleu foncé)
J	Zone de risque de remontées de la nappe phréatique
Echelle : 1/10000	

## Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

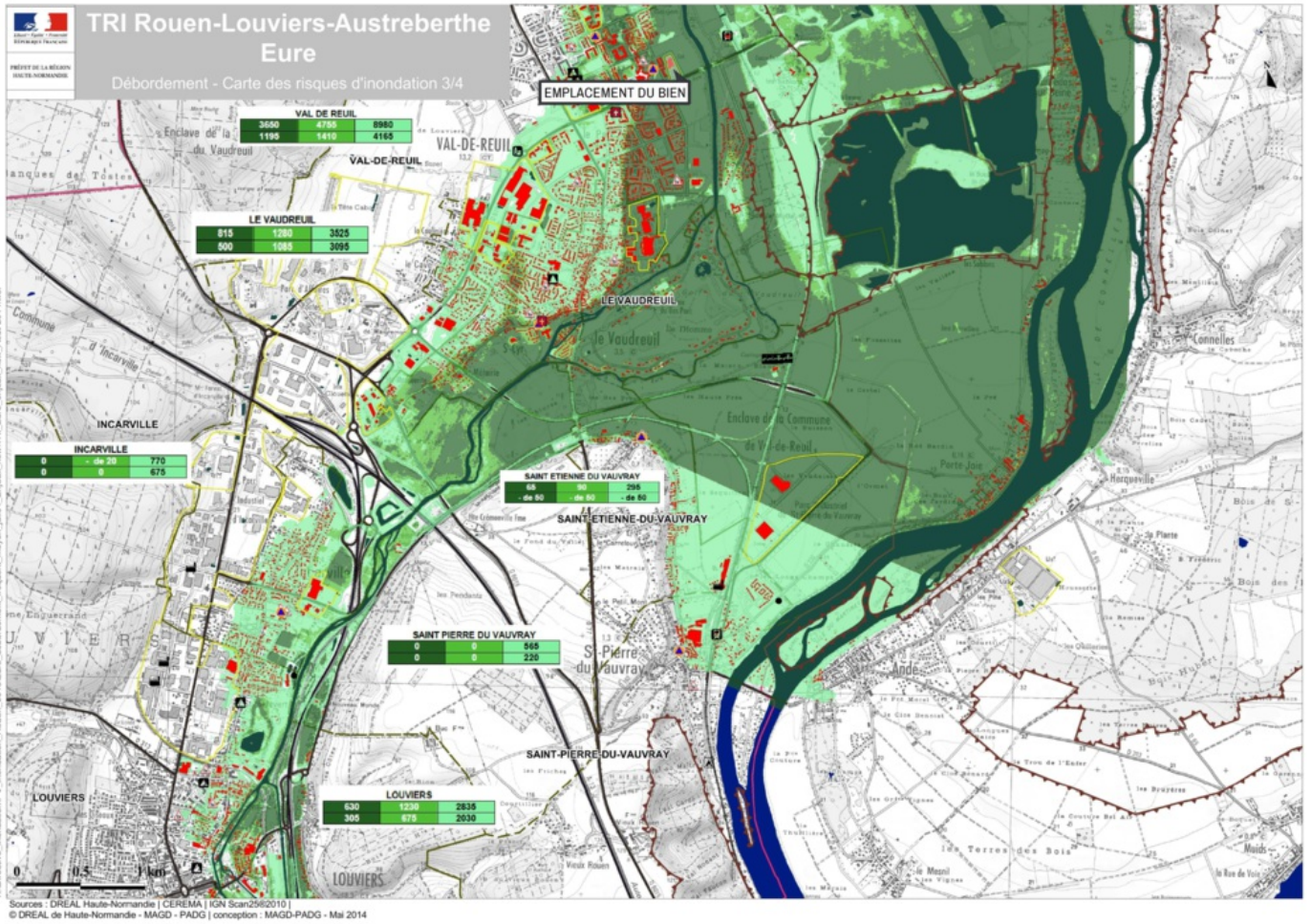


**Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)**  
Carte réglementaire  
Source BRGM

- Aléa fort**  
Concerné par la loi ELAN\*
- Aléa moyen**  
Concerné par la loi ELAN\*
- Aléa faible**  
Non concerné par la loi ELAN

\*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

## Carte Multirisques



Inondation par crue Informatif

EXPOSÉ

Inondation par ruissellement et coulée de boue Informatif

EXPOSÉ

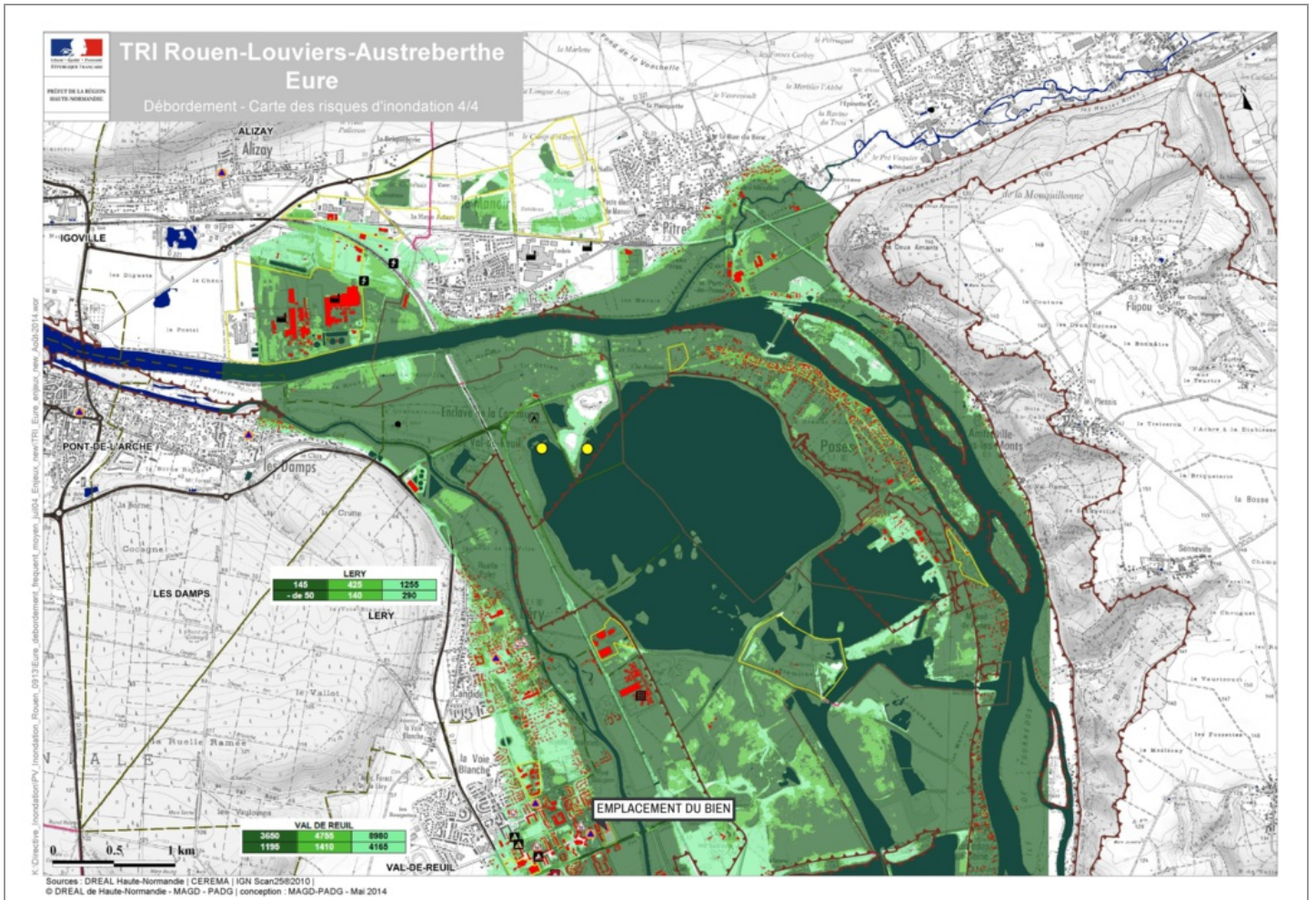
### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



- Limite de TRI
- Limite de commune
- Li mineur et zone en eau permanente
- Mer
- Scénario de forte probabilité
- Scénario de probabilité moyenne
- Scénario de probabilité moyenne avec prise en compte du changement climatique
- Scénario de faible probabilité

Inondation par crue +  
ruissellement

Carte  
Multirisques



Inondation par crue Informatif

EXPOSÉ

Inondation par ruissellement et coulée de boue Informatif

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



- Limite de TRI
  - Limite de commune
  - L1 mineur et zone en eau permanente
  - Mer
  - Scénario de forte probabilité
  - Scénario de probabilité moyenne
  - Scénario de probabilité moyenne avec prise en compte du changement climatique
  - Scénario de faible probabilité
- Inondation par crue + ruissellement



## Annexes

Arrêtés



### PREFECTURE DE L'EURE

CABINET DU PREFET  
Direction de la Sécurité  
Bureau de la Réglementation et de l'Information préventive  
Section de la Prévention des Risques

ARRETE PREFECTORAL n° D5B1-06 0148  
RELATIF A L'ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS  
DE BIENS IMMOBILIERS SITUES SUR LA COMMUNE de VAL DE REUIL

LE PREFET DE L'EURE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27,  
Vu la loi 2003-699 du 30 juillet 2003, notamment l'article 77 relative la prévention des risques technologiques et naturels,  
Vu la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,  
Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements,  
Vu le décret 2005-134 du 15 février 2005 sur l'information aux acquéreurs et aux loueurs,  
Vu l'arrêté interministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain,  
Vu l'arrêté préfectoral n° D3B1-05 149 du 20 octobre 2005 portant délégation de signature à M.Benoît KAPLAN, Administrateur Civil, Sous-Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de l'Eure,  
Vu l'arrêté préfectoral n° D5B1-06 0036 du 9 février 2006 relatif à la liste des communes dans lesquelles s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement,

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

#### ARRETE

**Article 1 :** Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de VAL DE REUIL sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées / réglementées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie, préfecture, et sous-préfecture.  
Le dossier d'informations est accessible sur le site Internet de la préfecture.

## Annexes

Arrêtés


**Article 2** : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du Code de l'environnement.

**Article 3** : Le présent arrêté et le dossier d'informations sont adressés à la chambre départementale des notaires. Il sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs.

**Article 4** : Madame la secrétaire générale de la préfecture, Messieurs le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 09 février 2006

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet



\_\_\_\_\_

Benoît KAPLAN

## Annexes

Arrêtés



### PREFECTURE DE L'EURE

Direction des actions interministérielles

Bureau du Cadre de Vie :  
Urbanisme et Environnement

DAI/BCV/UEMH/0212851

**APPROBATION**  
**D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES**  
**D'INONDATION SUR LE TERRITOIRE DE LA BOUCLE DE POSES**

**Le Préfet,**  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*  
*et de l'Ordre National du Mérite*

**VU**  
**le code de l'environnement,**

**le code de l'urbanisme,**

**la loi n° 82.600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles,**

**la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 modifiée, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,**

**la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau modifiée,**

**la loi n° 95-101 du 2 février 1995 modifiée, relative au renforcement de la protection de l'environnement,**

**BOULEVARD GEORGES CHAUVIN 27022 EVREUX CEDEX**  
**Tel : 02.32.78.27.27 - Télécopie : 02.32.38.24.15**

## Annexes

Arrêtés

le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs,

le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

l'arrêté préfectoral du 11 avril 2001 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles sur le territoire de la boucle de Poses.

le projet de plan de prévention des risques naturels d'inondation prévisibles sur le territoire des communes de la boucle de Poses, à savoir : Alizay, Amfreville-sous-les Monts, Andé, Connelles, Criquebeuf-sur-Seine, les Damps, Herqueville, Igoville, Léry, le Manoir-sur-Seine, Martot, Pîtres, Pont-de-l'Arche, Portejoie, Poses, Saint Etienne du Vauvray, Saint Pierre du Vauvray, Tournedos-sur-Seine, Val de Reuil, Vatteville et le Vaudreuil, établi par la direction départementale de l'équipement ;

l'avis favorable de la commune de Val de Reuil du 16 mars 2002 ;

l'avis favorable de la commune du Pont de l'Arche du 19 février 2002 ;

l'avis favorable de la commune d'Amfreville sous les Monts du 1 mars 2002 ;

l'avis favorable de la commune de Criquebeuf sur Seine du 5 février 2002 ;

l'avis favorable de la commune des Damps du 6 mars 2002 ;

l'avis favorable de la commune d'Igoville du 28 février 2002 ;

l'avis favorable de la commune de Martot du 22 février 2002 ;

l'avis favorable de la commune du Vaudreuil du 14 janvier 2002 ;

la délibération du conseil municipal de Saint Pierre du Vauvray du 20 mars 2002 ;

l'avis défavorable de la commune de Connelles du 8 février 2002 ;

l'avis défavorable de la commune de Poses du 12 février 2002 ;

l'avis réputé favorable des communes d'Alizay, d'Andé, d'Herqueville, de Léry, du Manoir-sur-Seine, de Pîtres, de Portejoie, de Saint Etienne du Vauvray, de Tournedos et de Vatteville ;

## Annexes

Arrêtés

l'avis réputé favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure sur le projet de plan de prévention des risques ;

l'avis réputé favorable du centre régional de la propriété forestière de Normandie sur le projet de plan de prévention des risques ;

l'avis réputé favorable de la Chambre d'Agriculture sur le projet de plan de prévention des risques ;

l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2001 prescrivant l'enquête publique relative aux dispositions du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur le territoire de la boucle de Poses ;

l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2002 prolongeant l'enquête publique relative aux dispositions du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur le territoire de la boucle de Poses ;

le rapport et les conclusions favorables de la commission enquête du 10 avril 2002 suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 janvier 2002 au 16 février 2002 ;

VU le rapport de la direction départementale de l'équipement,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup>:

I - Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur le territoire des communes de la boucle de Poses, à savoir : Alizay, Amfreville sous les Monts, Andé, Connelles, Criquebeuf-sur-Seine, les Damps, Herqueville, Igoville, Léry, le Manoir sur Seine, Martot, Pîtres, Pont de l'Arche, Portejoie, Poses, Saint Etienne du Vauvray, Saint Pierre du Vauvray, Tournedos-sur-Seine, Val de Reuil, Vatteville et le Vaudreuil.

II - Le plan de prévention des risques naturels prévisibles comprend :

- le rapport de présentation
- le règlement

## Annexes

### Arrêtés

- des documents graphiques comprenant une carte des aléas et des cotes des plus hautes eaux et une carte réglementaire à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup> pour les communes du territoire de la boucle de Poses mentionnées à l'article 1
- des documents graphiques comprenant une carte des aléas et des cotes des plus hautes eaux à l'échelle 1/7500<sup>ème</sup> et deux cartes réglementaires à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup> et à l'échelle 1/7500<sup>ème</sup> pour la commune de Val de Reuil

**III - Il est tenu à la disposition du public aux heures d'ouverture des locaux :**

- dans les mairies concernées
- dans les locaux de la préfecture de l'Eure

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et mention en sera faite en caractères apparents dans les deux journaux ci-après désignés :

- Paris-Normandie
- L'Eveil Normand

Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie des communes du territoire de la boucle de Poses mentionnées dans l'article 1<sup>er</sup> pendant un mois au minimum et portée à la connaissance du public par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du maire.

**Article 3 :** Le plan de prévention des risques naturels d'inondation prévisibles sera annexé au plan local d'urbanisme des communes du territoire de la boucle de Poses conformément à l'article L.126.1 du code de l'urbanisme, en tant que servitude d'utilité publique.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet des Andelys, le directeur départemental de l'équipement et les maires des communes du territoire de la boucle de Poses mentionnées dans l'article 1<sup>er</sup> sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Messieurs les maires des communes du territoire de la boucle de Poses et dont une ampliation sera adressée à :

## Annexes

Arrêtés

Messieurs les maires des communes du territoire de la boucle de Poses et dont une ampliation sera adressée à :

- Mme la ministre de l'écologie et du développement durable (délégation aux risques majeurs),
- M. le directeur régional de l'environnement,
- M. le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ;
- Mme la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales,
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,
- M. le Président de la chambre d'agriculture de l'Eure,
- M. le Président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Eure,
- M. le Président du centre régional de la propriété forestière de Normandie,
- M. le chef du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile,
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Evreux, le 20 décembre 2002

Le préfet,

signé Bernard FRAGNEAU

~~POUR AMPLIATION~~  
~~Pour le préfet et par délégation,~~  
~~L'attaché, chef du bureau du cadre de vie adjoint,~~

~~Benjamin BLANCHET~~

## Annexes

Arrêtés



**ARRETE PREFECTORAL N° D3 SIDPC 19 39  
RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS  
ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS  
SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**Le préfet de l'Eure  
Officier de la légion d'honneur**

**Vu :**

- le code général des collectivités territoriales ;
- le code de l'environnement, notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;
- le code de la construction et de l'habitation ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- l'arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
- les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;
- l'arrêté préfectoral D3-SIDPC-17 04 du 11 janvier 2017 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Eure,

### ARRÊTE

**Article 1** : L'arrêté préfectoral D3-SIDPC-17 04 du 11 janvier 2017 est abrogé.

**Article 2** : L'obligation d'information prévue au chapitre I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

**Article 3** : Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'information. Ce dossier ainsi que les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernées.

**Article 4** : L'obligation d'information, prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien. Ces arrêtés sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernées.

## Annexes

Arrêtés

**Article 5** : La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

**Article 6** : Le présent arrêté et la liste annexée des communes sont adressés aux maires des communes listées en annexe, à la chambre départementale des notaires. Il sera affiché en mairie, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et mentionné dans la presse.

Il est accessible sur le portail des services de l'État [www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr) et il en sera de même à chaque mise à jour.

**Article 7** : Le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur départemental des territoires et de la mer et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Évreux, le 28 JAN, 2020

le préfet  
pour le préfet et par délégation  
le directeur de cabinet



Fabien CHOLLET

## Annexes

Arrêtés

**Liste de l'ensemble des communes concernées par  
l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers (IAL)  
pour lesquelles un dossier réglementaire est consultable à la mairie, à la préfecture,  
en sous-préfecture, à la direction départementale des territoires et de la mer  
et à la chambre des notaires.**

1. ACLOU	39. EZY SUR EURE	74. MANNEVILLE SUR RISLE	111.ST DIDIER DES BOIS
2. ACQUIGNY	40. FAINS	75. MANOIR SUR SEINE (LE)	112.ST-ETIENNE DU VAUVRAY
3. ALIZAY	41. FLEURY SUR ANDELLE	76. MARCILLY SUR EURE	113.STE-GENEVIEVE LES GASNY
4. AMFREVILLE SOUS LES MONTS	42. FONTAINE SOUS JOUY	77. MARTOT	114.ST-GEORGES MOTEL
5. AMFREVILLE SUR ITON	43. FRENEUSE SUR RISLE	78. MENESQUEVILLE	115.ST-GERMAIN DES ANGLES
6. ANDE	44. GADENCOURT	79. MENILLES	116.ST-GERMAIN SUR AVRE
7. ANDELYS (LES)	45. GAILLON	80. MEREY	117.ST-MARCEL
8. APPEVILLE-ANNEBAULT	46. GARENNES SUR EURE	81. MESNIL SUR L'ESTREE	118.ST-PHILBERT SUR RISLE
9. ARNIERES SUR ITON	47. GASNY	82. MONTFORT SUR RISLE	119.ST-PIERRE DU VAUVRAY
10. AUTHEUIL-AUTHOUILLET	48. GISORS	83. MUIDS	120.ST-PIERRE-LA-GARENNE
11. AUTHOU	49. GIVERNY	84. MUZY	121.ST-VIGOR
12. BAZINCOURT SUR EPTÉ	50. GLOS SUR RISLE	85. NASSANDRES-SUR-RISLE	122.SERQUIGNY
13. BEAUMONTEL	51. GOUPIL-OTHON	86. NEAUFLES-SAINT-MARTIN	123.THUIT (LE)
14. BEAUMONT LE ROGER	52. GRAVIGNY	87. NEULLY	124.TILLY
15. BOIS-JEROME-ST-OUEN	53. GROSLEY SUR RISLE	88. NONANCOURT	125.TROIS-LACS (LES)
16. BOUAFLES	54. GUERNY	89. NORMANVILLE	126.TOURNEVILLE
17. BREUILPONT	55. HARDENCOURT-COCHEREL	90. NOTRE DAME DE L'ISLE	127.VACHERIE (LA)
18. BRIONNE	56. HAYE MALHERBE (LA)	91. NOYERS	128.VAL D'HAZEY (LE)
19. BROSVILLE	57. HECOURT	92. PACY SUR EURE	129.VAL DE REUIL
20. BUEIL	58. HERQUEVILLE	93. PERRIERS SUR ANDELLE	130.VANDRIMARE
21. CAILLY SUR EURE	59. HEUBECOURT-HARICOURT	94. PERRUEL	131.VASCOEUIL
22. CHAMBRAY	60. HEUDEBOUVILLE	95. PINTERVILLE	132.VATTEVILLE
23. CHAPELLE-LONGUEVILLE (LA)	61. HEUDREVILLE SUR EURE	96. PITRES	133.VAUDREUIL (LE)
24. CHARLEVAL	62. HOGUES (LES)	97. PONT AUDEMER	134.VAUX SUR EURE
25. CHATEAU SUR EPTÉ	63. HONDOUVILLE	98. PONT AUTHOU	135.VERNON
26. CLEF-VALLEE-D'EURE	64. HOUETTEVILLE	99. PONT DE L'ARCHE	136.VEXIN-SUR-EPTÉ
27. CONDE SUR RISLE	65. HOULBEC COCHEREL	100.PONT-SAINT-PIERRE	137.VEZILLON
28. CONNELLES	66. IGOVILLE	101.PORT-MORT	138.VILLERS SUR LE ROULE
29. CORNEVILLE SUR RISLE	67. INCARVILLE	102.PORTE-DE-SEINE	139.VIRONVAY
30. COURCELLES SUR SEINE	68. IVRY LA BATAILLE	103.POSES	
31. CRIQUEBEUF SUR SEINE	69. JOUY SUR EURE	104.PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX	
32. CROISY SUR EURE	70. LANDE SAINT-LEGER (LA)	105.QUILLEBEUF-SUR-SEINE	
33. CROIX SAINT LEUFROY (LA)	71. LAUNAY	106.RADEPONT	
34. CROTH	72. LERY	107.ROMILLY-SUR-ANDELLE	
35. DAMPS (LES)	73. LOUVIERS	108.ROQUETTE (LA)	
36. DANGU		109.ST-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	
37. DOUVILLE SUR ANDELLE		110.ST CYR LA CAMPAGNE	
38. EVREUX			

## Annexes

### Attestation d'assurance



**Generali**  
Professionnels - Souscription gestion  
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION  
ENTREPRISE ET DIRIGEANT  
n° AP559256

MEDIA IMMO  
124 RUE LOUIS BAUDOIN  
91100 CORBEIL ESSONNES

#### Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 2 décembre 2024

Generali IARD atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO  
124 RUE LOUIS BAUDOIN  
91 100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

- Mise à disposition d'un site internet permettant le téléchargement de notes de renseignements d'urbanisme, droit de préemption, certificats de carrières, certificats d'urbanisme,
- droit de préemption, certificats d'urbanisme/de numérotage/d'hygiène et salubrité/d'alignement/de non-peril/de carrières, concordance cadastrale, état des risques et pollutions,
- les téléchargements de l'état des risques de pollution des sols, des installations classées pour la protection de l'environnement; d'informations.

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
<b>Responsabilité Civile avant Livraison</b>	
<b>Tous dommages confondus</b>	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre

1 / 2

## Annexes

### Attestation d'assurance



Attestation contrat N°AP559256

GARANTIES	MONTANTS
<b>Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle</b>	
<b>Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus</b>	5 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
<b>Frais de prévention</b>	
<b>Frais de prévention</b>	150 000 EUR par année d'assurance
<b>Atteinte Logique / Cyber</b>	
<b>Tous dommages et frais confondus</b>	150 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
<b>Risques environnementaux</b>	
<b>Atteintes accidentelles à l'environnement tous dommages et frais confondus</b>	1 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Préjudice écologique, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
• Responsabilité environnementale, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
<b>GARANTIE JURIDIQUE</b>	
<b>Défense Pénale et Recours</b>	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

**Karim BOUCHEMA**  
Directeur des Opérations

2 / 2

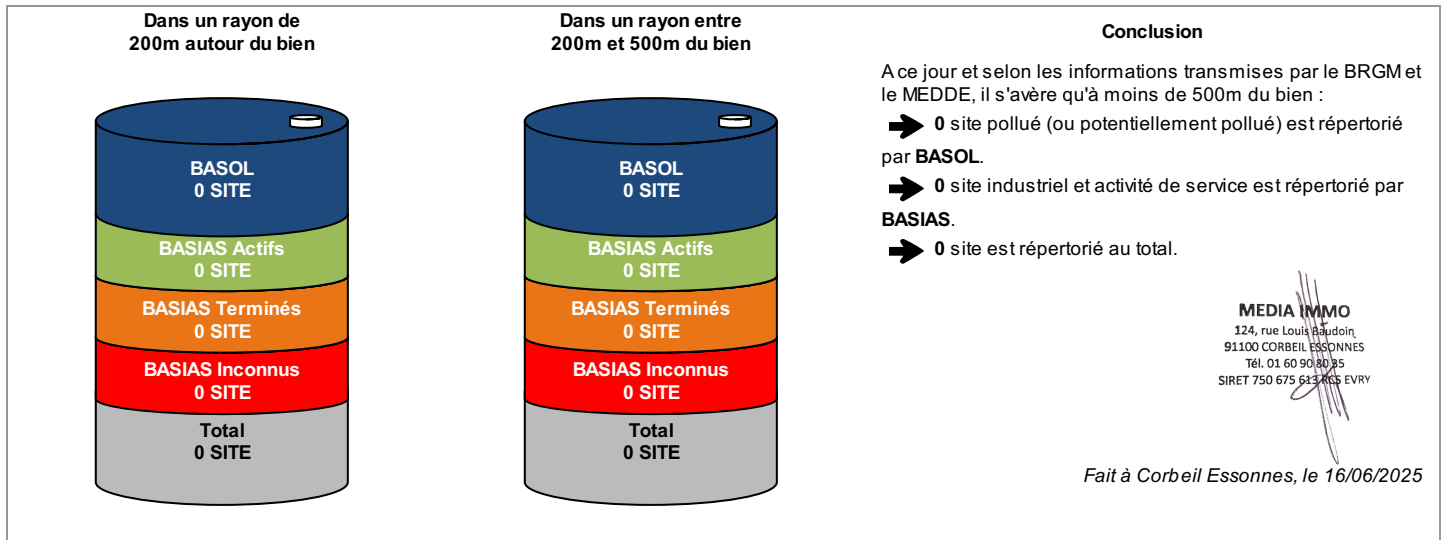
## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



<b>Réalisé en commande** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SELARL OZANNE, DE FOUGY RIHOUEY ET ROBBES.
<b>Numéro de dossier</b>	Programme VALVERT - VAL-DE-REUIL
<b>Date de réalisation</b>	16/06/2025

<b>Localisation du bien</b>	Rue Grande - Rue Dagobert - Avenue des Falaises 27100 VAL DE REUIL
<b>Section cadastrale</b>	BX 189, Commande traitée avec la parcelle mère
<b>Altitude</b>	10.53m
<b>Données GPS</b>	Latitude 49.273154 - Longitude 1.218676

<b>Désignation du vendeur</b>	NEXTY
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	



\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS, BASOL** et **CASIAS**  
(gérées par le **BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières** et le **MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie**)

### SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques de Pollution des Sols**  
Qu'est-ce que l'ERPS ?  
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien  
Inventaire des sites **BASOL / BASIAS** situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

## Qu'est-ce que l'ERPS ?

**Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.**

### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

### Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

### Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

➔ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

### Que propose Media Immo ?

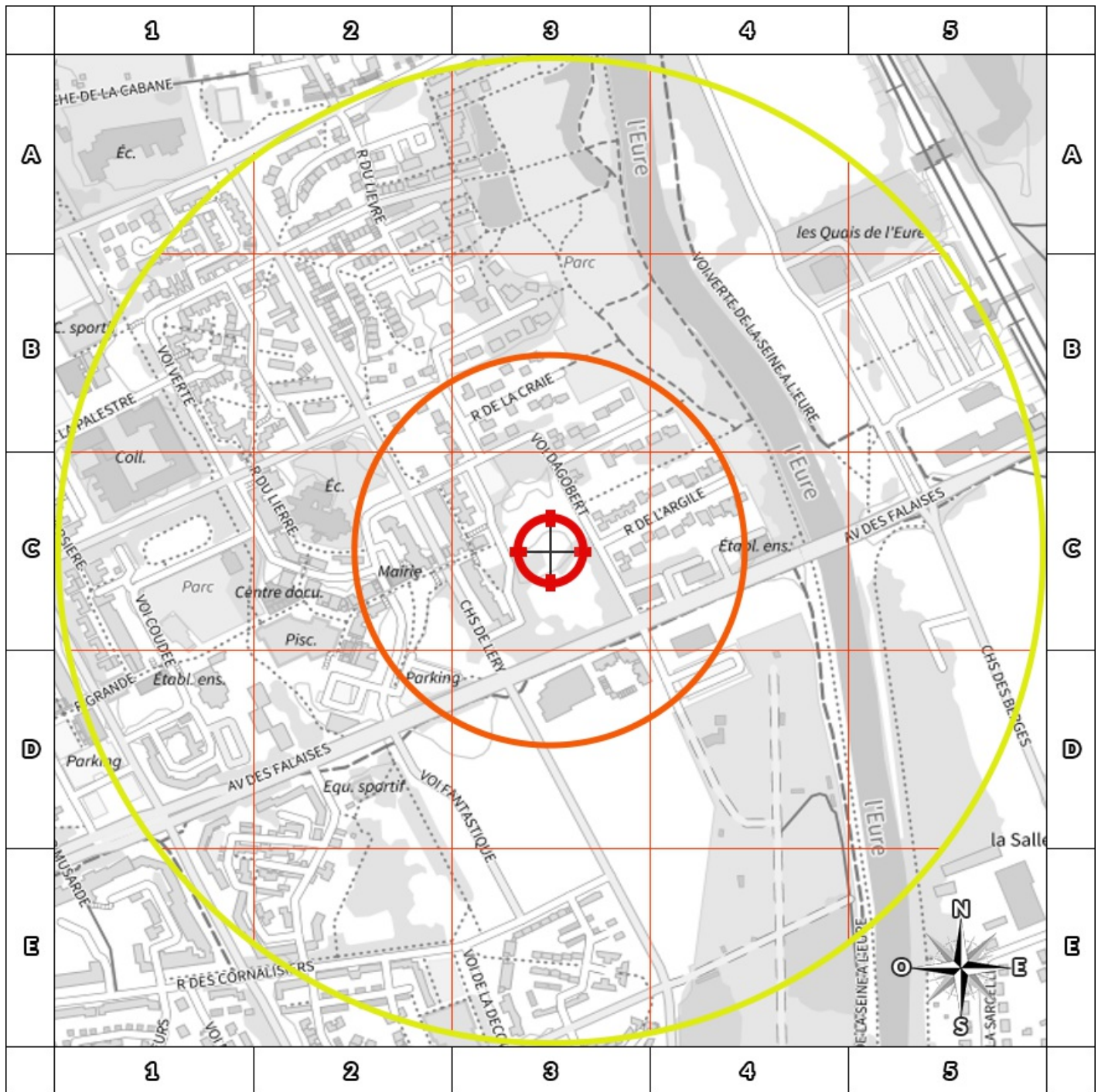
Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAS**.

### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

## Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



200m

- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

## Inventaire des sites BASOL / BASIAS

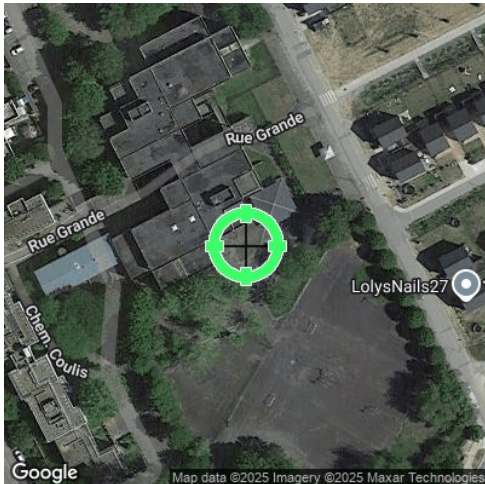
situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
Aucun résultat à moins de 200m			

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
Aucun résultat de 200m à 500m			

Nom	Activité des sites non localisés
Aucun site non localisé	

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



<b>Réalisé en commande** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SELARL OZANNE, DE FOUGY RIHOUEY ET ROBBES.
<b>Numéro de dossier</b>	Programme VALVERT - VAL-DE-REUIL
<b>Date de réalisation</b>	16/06/2025
<b>Localisation du bien</b>	Rue Grande - Rue Dagobert - Avenue des Falaises 27100 VAL DE REUIL
<b>Section cadastrale</b>	BX 189, Commande traitée avec la parcelle mère
<b>Altitude</b>	10.53m
<b>Données GPS</b>	Latitude 49.273154 - Longitude 1.218676
<b>Désignation du vendeur</b>	NEXTY
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

**\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

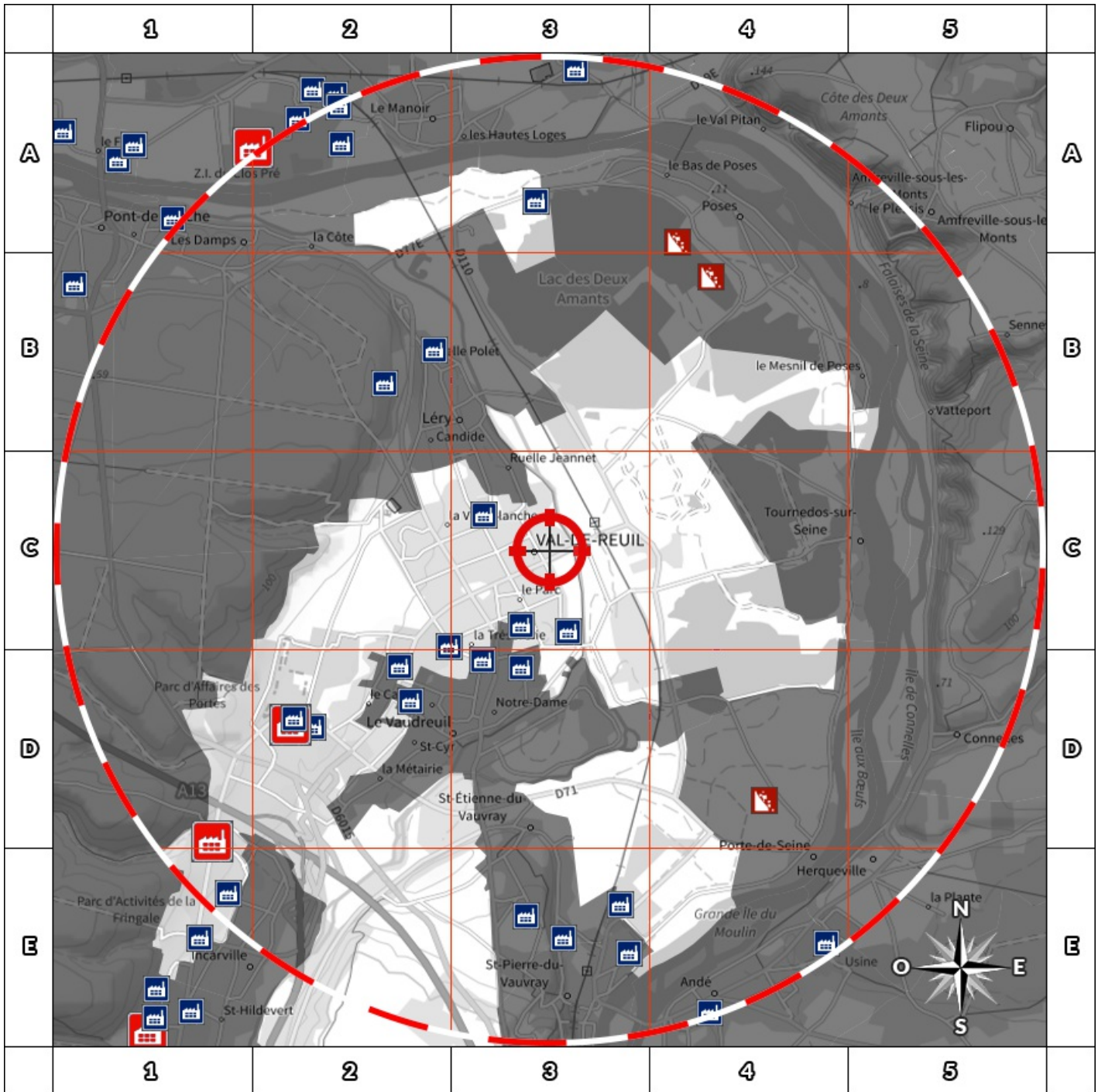
\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

### SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Cartographie des ICPE  
Inventaire des ICPE

## Cartographie des ICPE

Commune de VAL DE REUIL (27100)



2000m


- |                     |                              |
|---------------------|------------------------------|
| Usine Seveso        | Elevage de porc              |
| Usine non Seveso    | Elevage de bovin             |
| Carrière            | Elevage de volaille          |
| Emplacement du bien | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .


Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des ICPE

### Commune de VAL DE REUIL (27100)

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	GEODIS CL PHARMA	Zone Industrielle Pharma Parc 27100 VAL-DE-REUIL	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	TYCO Electronics	Parc d'activit+s de la Fringale 27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LIPPERT UNIPOL	Parc d'activités de la Fringale 27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SANOFI PASTEUR	Parc industriel d'Incarville BP 101 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	MAILLOT	Voie du Futur Parc d'Affaires des Portes 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	JNTL Consumer Health (France) SAS	Rue de Maigremont B.P 615 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	CASE DECHETTERIE	Voie des coutures 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOPREMA	193 VOIE DU FUTUR 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MAILLOT	Voie du Futur Parc d'Affaires des Portes 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SANOFI PASTEUR	Parc industriel d'Incarville BP 101 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	CEMEX GRANULATS	Lieu-dit Chemin des Errants 27100 Val-de-Reuil	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LIPPERT UNIPOL	Parc d'activités de la Fringale 27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOPREMA	193 VOIE DU FUTUR 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CASE DECHETTERIE	Voie des coutures 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DATA CENTER EDF Val de Reuil	ZAC du Parc d'affaires des Portes voie de l'Orée 27100 VAL DE REUIL	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	JNTL Consumer Health (France) SAS	Rue de Maigremont B.P 615 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SOPREMA	193 VOIE DU FUTUR 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	JNTL Consumer Health (France) SAS	Rue de Maigremont B.P 615 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	BAARS VAL DE REUIL	27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TYCO Electronics	Parc d'activit+s de la Fringale 27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MAILLOT	Voie du Futur Parc d'Affaires des Portes 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	JNTL Consumer Health (France) SAS	Rue de Maigremont B.P 615 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SOPREMA	193 VOIE DU FUTUR 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GEODIS CL PHARMA	Zone Industrielle Pharma Parc 27100 VAL-DE-REUIL	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	MAILLOT	Voie du Futur Parc d'Affaires des Portes 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	LIPPERT UNIPOL	Parc d'activités de la Fringale 27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TYCO Electronics	Parc d'activités de la Fringale 27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GEODIS CL PHARMA	Zone Industrielle Pharma Parc 27100 VAL-DE-REUIL	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	LIPPERT UNIPOL	Parc d'activités de la Fringale 27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CEMEX GRANULATS	Lieu-dit Chemin des Errants 27100 Val-de-Reuil	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DATA CENTER EDF Val de Reuil	ZAC du Parc d'affaires des Portes voie de l'Orée 27100 VAL DE REUIL	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SNC ALTA NDC VAL DE REUIL ex- BNP PARIBAS - CTI	Centre de traitement de l'information Chaussée de Léry accès Voie marmaille 27100 Val-de-Reuil	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BIOTROPICA	Base de loisirs Butte de la Capoulade CD 110 27100 VAL DE REUIL	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DUHAMEL LOGISTIQUE PA V.	Parc d'activités du Vauvray 2 voie de l'Ormet 27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	ATA LOGISTIQUE	Parc d'affaires des portes Voie du futur 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PFIZER PGM	27100 VAL DE REUIL	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ORANGE	ZAC du parc d'affaires des portes data center Normandie 2 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	DUHAMEL LOGISTIQUE PA V.	Parc d'activités du Vauvray 2 voie de l'Ormet 27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	BIOTROPICA	Base de loisirs Butte de la Capoulade CD 110 27100 VAL DE REUIL	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SNC ALTA NDC VAL DE REUIL ex- BNP PARIBAS - CTI	Centre de traitement de l'information Chaussée de Léry accès Voie marmaille 27100 Val-de-Reuil	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ORANGE	ZAC du parc d'affaires des portes data center Normandie 2 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	PFIZER PGM	27100 VAL DE REUIL	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SNC ALTA NDC VAL DE REUIL ex- BNP PARIBAS - CTI	Centre de traitement de l'information Chaussée de Léry accès Voie marmaille 27100 Val-de-Reuil	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BIOTROPICA	Base de loisirs Butte de la Capoulade CD 110 27100 VAL DE REUIL	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PFIZER PGM	27100 VAL DE REUIL	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATA LOGISTIQUE	Parc d'affaires des portes Voie du futur 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PFIZER PGM	27100 VAL DE REUIL	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ORANGE	ZAC du parc d'affaires des portes data center Normandie 2 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	ATA LOGISTIQUE	Parc d'affaires des portes Voie du futur 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SANOFI PASTEUR	Parc industriel d'Incarville BP 101 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	DATA CENTER EDF Val de Reuil	ZAC du Parc d'affaires des Portes voie de l'Orée 27100 VAL DE REUIL	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	DUHAMEL LOGISTIQUE PA V.	Parc d'activités du Vauvray 2 voie de l'Ormet 27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	CASE DECHETTERIE	Voie des coutures 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SANOFI PASTEUR	Parc industriel d'Incarville BP 101 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	ATA LOGISTIQUE	Parc d'affaires des portes Voie du futur 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ORANGE	ZAC du parc d'affaires des portes data center Normandie 2 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	CEMEX GRANULATS	Lieu-dit Chemin des Errants 27100 Val-de-Reuil	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CASE DECHETTERIE	Voie des coutures 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DUHAMEL LOGISTIQUE PA V.	Parc d'activités du Vauvray 2 voie de l'Ormet 27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	SNC ALTA NDC VAL DE REUIL ex- BNP PARIBAS - CTI	Centre de traitement de l'information Chaussée de Léry accès Voie marmaille 27100 Val-de-Reuil	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DATA CENTER EDF Val de Reuil	ZAC du Parc d'affaires des Portes voie de l'Orée 27100 VAL DE REUIL	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CEMEX GRANULATS	Lieu-dit Chemin des Errants 27100 Val-de-Reuil	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BIOTROPICA	Base de loisirs Butte de la Capoulade CD 110 27100 VAL DE REUIL	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CEMEX GRANULATS	La Flamiche 27100 VAL DE REUIL	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CEMEX GRANULATS	La Flamiche 27100 VAL DE REUIL	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EVERYKID	Voie Babeurre 27100 Val-de-Reuil	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GREIF FRANCE	PARC ACTIVITES DU VAUVRAY 27100 VAL-DE-REUIL	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	VALDEPHARM	Parc Industriel d'Incarville CS 10606 27106 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
	Valeur Initiale	BAARS VAL DE REUIL	27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CARLO ERBA REAGENTS Val de Reuil	Parc d'activités des Portes Chaussée du Vexin 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
	Valeur Initiale	GREIF FRANCE	PARC ACTIVITES DU VAUVRAY 27100 VAL-DE-REUIL	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GEODIS CL PHARMA	Zone Industrielle Pharma Parc 27100 VAL-DE-REUIL	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	CEMEX GRANULATS	La Flamiche 27100 VAL DE REUIL	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CARLO ERBA REAGENTS Val de Reuil	Parc d'activités des Portes Chaussée du Vexin 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
	Valeur Initiale	TYCO Electronics	Parc d'activi+s de la Fringale 27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	VALDEPHARM	Parc Industriel d'Incarville CS 10606 27106 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
	Valeur Initiale	ANOXA	27100 Val-de-Reuil	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

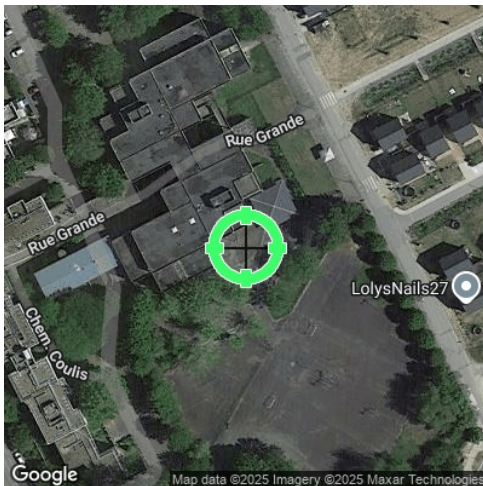
Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	CARLO ERBA REAGENTS Val de Reuil	Parc d'activités des Portes Chaussée du Vexin 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
	Valeur Initiale	DUHAMEL LOGISTIQUE ZA la Fringale	Voie de l'Institut - Parc d'activité d'Incarville - ZA la Fringale 27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GREIF FRANCE	PARC ACTIVITES DU VAUVRAY 27100 VAL-DE-REUIL	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EVERYKID	Voie Babeurre 27100 Val-de-Reuil	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MAROQUINERIE DE NORMANDIE	CHAUSSÉE DU VEXIN ZAC DU PARC DES AFFAIRES DES PORTES 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	METALLERIE_NORMANDE	RUE DE LA COULEE VERTE PA DE LA FRINGALE 27100 Val-de-Reuil	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CARLO ERBA REAGENTS Val de Reuil	Parc d'activités des Portes Chaussée du Vexin 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
	Valeur Initiale	VALDEPHARM	Parc Industriel d'Incarville CS 10606 27106 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
	Valeur Initiale	DUHAMEL LOGISTIQUE ZA la Fringale	Voie de l'Institut - Parc d'activité d'Incarville - ZA la Fringale 27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ANOXA	27100 Val-de-Reuil	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CEMEX GRANULATS	La Flamiche 27100 VAL DE REUIL	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GREIF FRANCE	PARC ACTIVITES DU VAUVRAY 27100 VAL-DE-REUIL	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	METALLERIE_NORMANDE	RUE DE LA COULEE VERTE PA DE LA FRINGALE 27100 Val-de-Reuil	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EVERYKID	Voie Babeurre 27100 Val-de-Reuil	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BAARS VAL DE REUIL	27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BAARS VAL DE REUIL	27100 Val-de-Reuil	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à plus de 5000m du bien</b>			
VARENNE GASTRONOMIE	Z.I. de la Fringale Voie Babeurre 27100 VAL DE REUIL	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
VARENNE GASTRONOMIE	Z.I. de la Fringale Voie Babeurre 27100 VAL DE REUIL	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
SANOFI PASTEUR SA	Voie de l'Institut Zone Industrielle d'Incarville - BP 101 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
ALUNITED FRANCE SAS	Parc Industriel d'Incarville - Voie de l'Ouvrage BP 613 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
SANOFI PASTEUR SA	Voie de l'Institut Zone Industrielle d'Incarville - BP 101 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
ALUNITED FRANCE SAS	Parc Industriel d'Incarville - Voie de l'Ouvrage BP 613 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
VARENNE GASTRONOMIE	Z.I. de la Fringale Voie Babeurre 27100 VAL DE REUIL	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
VARENNE GASTRONOMIE	Z.I. de la Fringale Voie Babeurre 27100 VAL DE REUIL	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
SANOFI PASTEUR SA	Voie de l'Institut Zone Industrielle d'Incarville - BP 101 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i>			
ALUNITED FRANCE SAS	Parc Industriel d'Incarville - Voie de l'Ouvrage BP 613 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
SANOFI PASTEUR SA	Voie de l'Institut Zone Industrielle d'Incarville - BP 101 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
ALUNITED FRANCE SAS	Parc Industriel d'Incarville - Voie de l'Ouvrage BP 613 27100 Val-de-Reuil	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON

## Extrait de Georisques

Depuis des données publiques de l'Etat disponibles sur le site [Georisques.gouv.fr](http://Georisques.gouv.fr)



<b>Réalisé en commande** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SELARL OZANNE, DE FOUGY RIHOUEY ET ROBBES.
<b>Numéro de dossier</b>	Programme VALVERT - VAL-DE-REUIL
<b>Date de réalisation</b>	16/06/2025
<b>Localisation du bien</b>	Rue Grande - Rue Dagobert - Avenue des Falaises 27100 VAL DE REUIL
<b>Section cadastrale</b>	BX 189, Commande traitée avec la parcelle mère
<b>Altitude</b>	10.53m
<b>Données GPS</b>	Latitude 49.273153570000005 - Longitude 1.218676235
<b>Désignation du vendeur</b>	NEXITY
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.

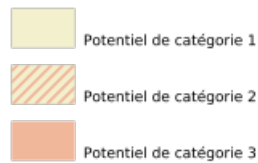
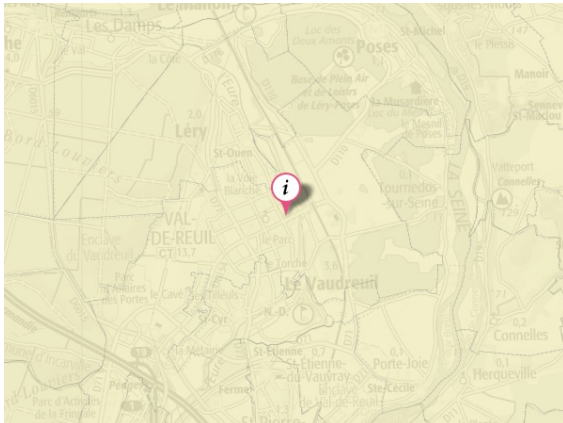


Risques	Concerné	Détails
Radon	<b>Oui</b>	Niveau : 1
TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	<b>Oui</b>	1 TRI sur la commune
PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations	<b>Oui</b>	1 PAPI sur la commune
Canalisations de matières dangereuses	Non	0 canalisation(s) dans un rayon de 1000 m
Installations industrielles rejetant des polluants	<b>Oui</b>	19 établissement(s) rejetant des polluants dans un rayon de 5000 m
Installations nucléaires	Non	0 installation(s) nucléaire(s) dans un rayon de 10000 m 0 centrale(s) nucléaire(s) dans un rayon de 20000 m

## Cartographies

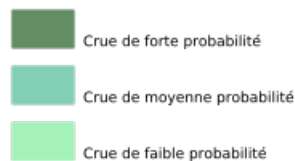
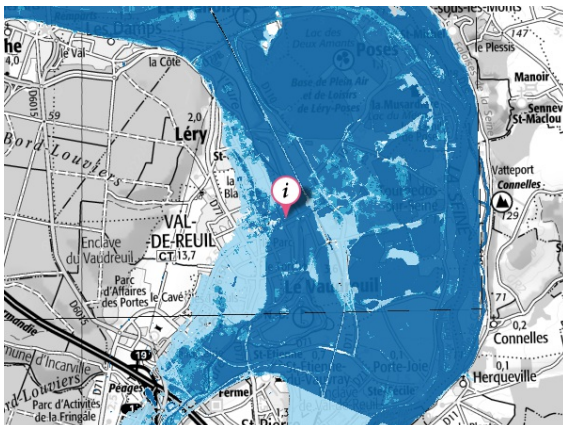
### Radon

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



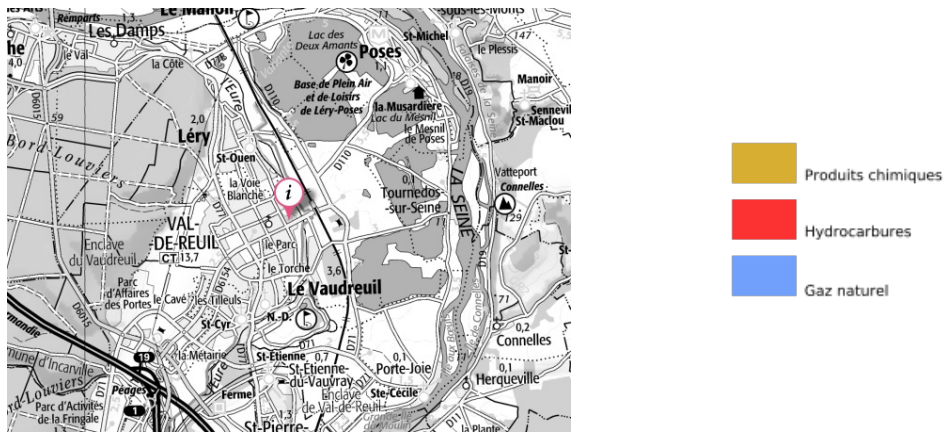
### Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : événement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



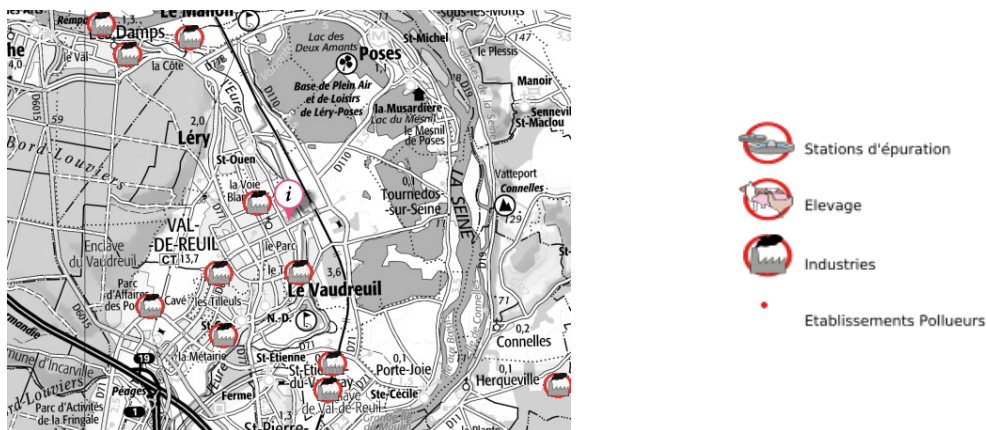
## Canalisations de matières dangereuses

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



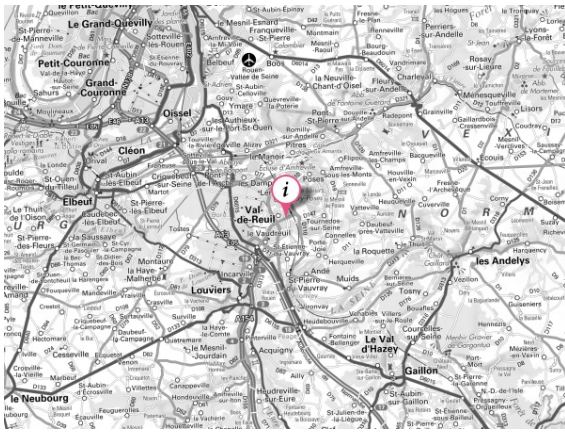
## Installations industrielles rejetant des polluants








Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



## Installations nucléaires

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



-  Autres activités industrielles
-  Démantèlement
-  Démantèlement avec risque lode
-  Activités de recherche
-  Activités de recherche avec risque lode
-  Cycle du combustible
-  Cycle du combustible avec risque lode
-  Gestion des déchets radioactifs
-  Gestion des déchets radioactifs avec risque lode
-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque lode

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



<b>Réalisé en commande* par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SELARL OZANNE, DE FOUGY RIHOUEY ET ROBBES.
<b>Numéro de dossier</b>	Programme VALVERT - VAL-DE-REUIL
<b>Date de réalisation</b>	16/06/2025

<b>Localisation du bien</b>	Rue Grande - Rue Dagobert - Avenue des Falaises 27100 VAL DE REUIL
<b>Section cadastrale</b>	BX 189, Commande traitée avec la parcelle mère
<b>Altitude</b>	10.53m
<b>Données GPS</b>	Latitude 49.273154 - Longitude 1.218676

<b>Désignation du vendeur</b>	NEXITY
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

### EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 BX 189
------------	------------

### SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Nuisances Sonores Aériennes**  
 Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
 Cartographie  
 Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ mis à jour le \_\_\_\_\_

### Adresse de l'immeuble

Rue Grande - Rue Dagobert - Avenue des Falaises  
27100 VAL DE REUIL

### Cadastre

BX 189, Commande traitée avec la parcelle mère

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui  non

révisé       approuvé       date \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui  non

<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui  non

révisé       approuvé       date \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

### Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A <sup>1</sup> 
zone B <sup>2</sup> 
zone C <sup>3</sup> 
zone D <sup>4</sup>

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>  
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de VAL DE REUIL

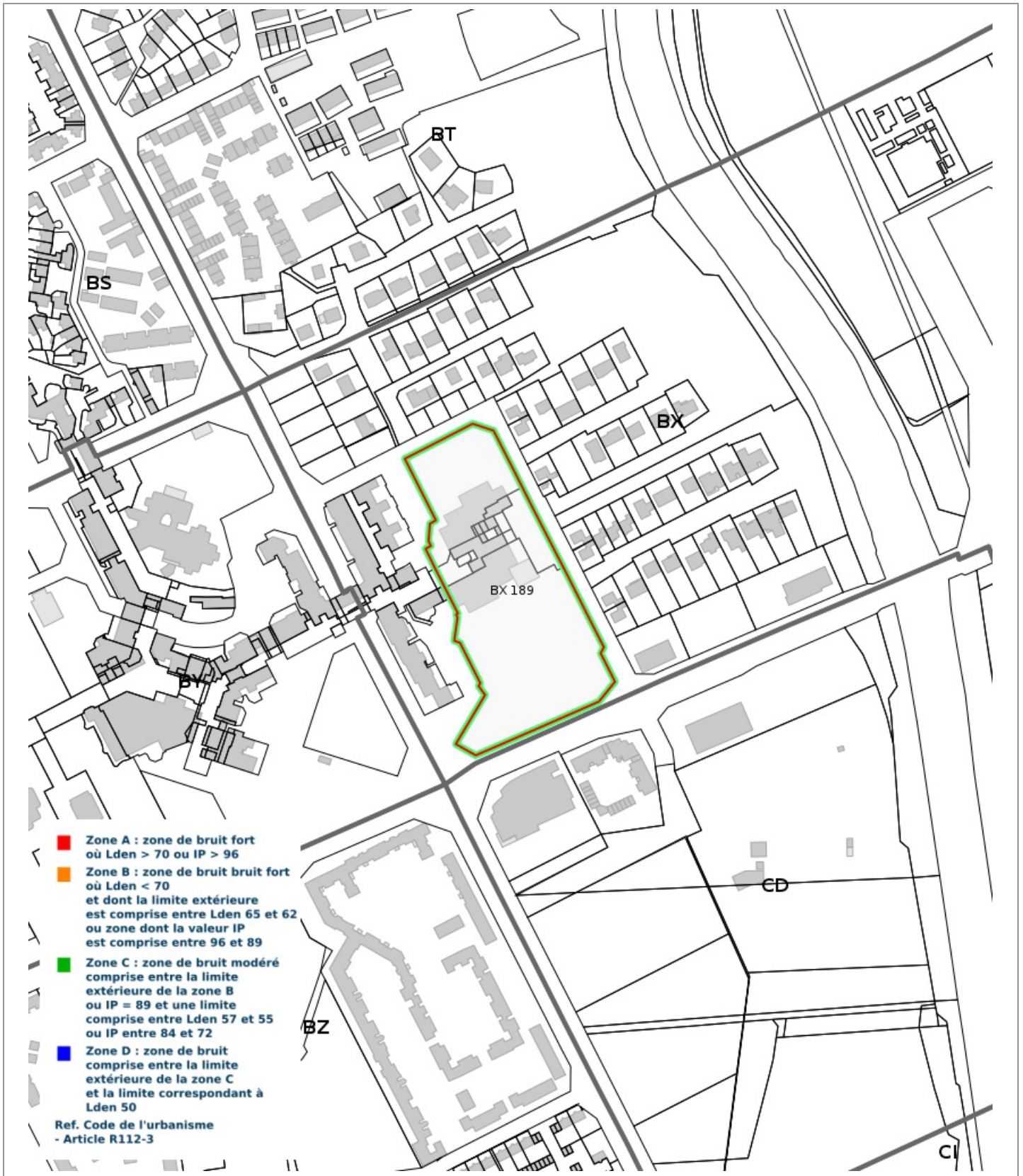
### Vendeur - Acquéreur

Vendeur	NEXITY		
Acquéreur			
Date	16/06/2025	Fin de validité	16/12/2025

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

## Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



## Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes



### PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004